



Vente internationale par soumission de feuillus précieux façonnés présentés sur le parc à grumes de Saint-Avold

Date de la soumission : le jeudi, 19 février 2026 à 10h00

Lieu de la soumission :
Salle des fêtes Fort-Chabrol
6 Grand Rue
F-57780 ROSSELANGE
FRANCE

Ce catalogue peut être consulté sur le lien suivant :

https://environnement.public.lu/fr/emweltprozeduren/forets/vente_de_bois.html

Pour recevoir le catalogue des forêts privées veuillez contacter

Um den Katalog der Privatwälder zu erhalten, wenden Sie sich bitte an:

Monsieur Daniel PIANON – Administration de la nature et des forêts – Arrondissement SUD
Tel: +352 247 56 777 E-mail: daniel.pianon@anf.etat.lu

21 lots de bois précieux provenant des forêts publiques numérotés

1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 24, 25

Volume total mis en vente : 74,49 m³

Lieu de visite des lots :
Parc à Grumes
Route de Carling
F- 57500 Saint-Avold

NOTE IMPORTANTE

Tous les cubages qui figurent dans le présent catalogue de vente sont sur écorce et seront également facturés sur écorce !

Conditions de vente

Article 1 : Régime légal

La vente de bois est faite conformément :

- a) Au règlement grand-ducal du 25 septembre 2023 concernant la vente des bois provenant des forêts publiques.
- b) Aux conditions spéciales de vente mentionnées ci-dessous.

Article 2 : Mode d'adjudication

En application de l'article 12 du règlement grand-ducal du 25 septembre 2023, la vente sera faite par soumissions.

Les lots retirés ou invendus seront remis en adjudication par soumission aux mêmes clauses et conditions, 05/03/2026 à 9:00 heures à la Direction de l'administration de la Nature et des Forêts, 81, avenue de la Gare, L-9233 Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Article 3 : Election de domicile

L'acheteur est censé avoir élu domicile au secrétariat de la commune du lieu où la vente a été conclue. Ce domicile est attributif de juridiction.

Article 4 : Rappel du règlement grand-ducal du 25 septembre 2023

4.1. Soumissions

Les soumissions seront obligatoirement rédigées selon le modèle annexé à la présente.

- o ou bien les soumissions peuvent être envoyées par poste recommandée en enveloppe double. L'enveloppe intérieure doit indiquer « **Soumissions pour la vente internationale du 19 février 2026 à Rosselange** » et doit mentionner le nom de l'acheteur. L'envoi recommandé est adressé à :

Administration de la Nature et des Forêts
Arrondissement Sud
40, rue de la Gare
L-3377 Leudelange
Grand-Duché de Luxembourg

où elles doivent arriver au plus tard pour le 18/02/2026 à 14 heures.

- o ou bien les soumissions peuvent être déposées en enveloppe fermée dans les bureaux de l'Arrondissement Sud, 40, rue de la Gare, L-3377 Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg, au plus tard pour le 18/02/2026 à 14 heures.
- o ou bien les soumissions peuvent être remises en mains propres au Président de la vente avant le début de la séance.

Toute soumission incomplète ou comportant une ou des restrictions quelconques sera écartée d'office. Il en sera de même des soumissions présentées en photocopie ou télécopie, ou non signées.

4.2. Prix de vente

Le prix de vente portera pour chaque lot sur le prix au m³ **sur écorce** et façonné. Le prix de vente est un prix hors TVA.

4.3. TVA

La TVA luxembourgeoise, soit **14%**, est applicable. Les factures luxembourgeoises doivent être réglées avec la TVA, qui pourra ensuite être remboursée en faisant la demande à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

4.4. Garantie

Dans le cas spécifique de vente de feuillus précieux façonnés présentés sur le parc à grumes de Saint-Avold, est sans objet l'article 10 du règlement grand-ducal du 25 septembre 2023 qui régit les garanties de paiement.

4.5. Paiement

Le montant total du paiement couvre le prix principal et la TVA (**14%**) lorsqu'elle s'applique. Les paiements se feront au comptant.

Article 5 : Coordonnées de paiement

Pour les lots 1, 7 :

Administration de l'Enregistrement, des domaines et de la TVA
Luxembourg Domaines
B.P. 31
L- 2010 Luxembourg
Code IBAN: LU72 0019 1002 0033 8000
Code BIC: BCEELULL

Pour les lots 2, 4, 5, 6 :

Administration communale de Käerjeng
B.P. 50
L-4901 Bascharage
Code IBAN: LU34 0019 6901 0039 0000
Code BIC: BCEELULL

Pour le lot 8, 9, 10, 12, 13 :

Administration communale de Redange-Attert
B.P. 8
L- 8501 Redange/Attert
Code IBAN: LU22 1111 0010 9326 0000
Code BIC: CCPULLULL

Pour le lot 14 :

Administration communale de Dippach
B.P. 59
L- 4901 Bascharage
Code IBAN: LU40 0019 6601 0738 5000
Code BIC: BCEELULL

Pour les lots 15, 16, 17, 18, 19 :	Administration communale de Leudelange B.P. 32 L-3205 Leudelange Code IBAN: LU31 1111 0137 4770 0000 Code BIC: CCPULL
Pour les lots 21, 22 :	Administration communale de Kehlen 15, rue de Mamer L-8280 Kehlen Code IBAN: LU92 0019 2801 0360 7000 Code BIC: BCEELULL
Pour le lot 24 :	Administration communale de Flaxweiler 1, rue de Berg L-6926 Flaxweiler Code IBAN: LU41 1111 0118 0265 0000 Code BIC: CCPULL
Pour le lot 25 :	Administration communale de Schengen 75, Wäistrooss L-5440 Remerschen Code IBAN: LU36 1111 0010 8619 0000 Code BIC: CCPULL

Article 5 : Clauses particulières

5.1. Quantité et qualité des bois

L'acheteur est réputé connaître l'état et la situation des bois.

En complément de l'article 2 du règlement grand-ducal du 25 septembre 2023, les volumes mentionnés ne sont que des indications qui n'engagent pas le vendeur. Ce sont des volumes sur écorce.

Les acheteurs eux-mêmes doivent juger la qualité des arbres et leurs défauts éventuels. Bien que vendus sans garantie de qualité, le classement des produits est réalisé selon les normes utilisées en Moselle et consultables au siège des Agences de Metz et Sarrebourg.

5.2. Certification

Les lots 1, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 sont certifiés FSC.

Les lots 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 24, et 25 sont certifiés PEFC.

Les certificats sont disponibles auprès de la Direction de l'administration de la nature et des forêts (carole.sinner@anf.etat.lu ou +352 247-56637).

5.3. Localisation des lots

Tous les lots seront vendus bord de route à port de camion. Les lots peuvent être visités sur le terrain du « Parc à grumes » de l'ONF à Saint-Avold (Moselle), France. Le parc à grumes se situe à environ. 1 km de l'exit n°39 de l'A4, près du D633 (voir plan joint). Le Parc est indiqué depuis le Novotel. (Coordonnées GPS : 49.132368 / 6.712462)

5.4. Enlèvement des bois et délai de vidange

L'enlèvement des bois ne peut se faire qu'après obtention du permis d'enlever. L'obtention du permis d'enlever est réglée comme dans les clauses particulières des lots vendus par l'agence de Metz, après avoir payé les propriétaires.

Le transporteur doit prévenir Monsieur Matthias **KLOTZ**, responsable du Parc, au numéro de téléphone 0033 / 614 668 610 au minimum la veille de l'enlèvement des bois.

Le délai de vidange est de 1 mois à compter de la date de la vente (sauf indications spéciales figurant dans les clauses particulières du lot).

Le déneigement sera fait le mercredi 4 février 2026, ainsi que le mercredi 11 février 2026.

Le parc ne sera plus gardé à partir du 30 avril 2026.

Les enlèvements du samedi ne pourront avoir lieu que sur rendez-vous.

Tout enlèvement devra être prévu 24 heures à l'avance.

5.5. Traitement des bois avec des produits phytosanitaires

Tout traitement par l'acheteur des bois livrés devra faire l'objet d'une autorisation préalable du Directeur de l'agence de Metz.

5.6. Formulaires

Tous les formulaires relatifs à la présente vente sont joints en annexe. Leur usage est obligatoire.

Approuvé, Diekirch, le

Le Directeur de l'administration de la nature et des forêts

Michel **LEYTEM**



**DESCRIPTION DES BOIS ISSUS DES FORÊTS PUBLIQUES DU
GRAND-DUCHÉ DU LUXEMBOURG 2026**

N° lot	N° origine	Essence	L m	D (+) cm	Vol (+) m3	Commune/Domaine
1	257	Chêne / Eiche	7.3	79	3.58	Domaniale de Hesperange-Weiler
2	256	Chêne / Eiche	5.8	90	3.69	Communale de Käerjeng
4	253	Chêne / Eiche	5.2	84	2.88	Communale de Käerjeng
5	254	Chêne / Eiche	6.2	96	4.49	Communale de Käerjeng
6	252	Chêne / Eiche	6.3	94	4.37	Communale de Käerjeng
7	322	Chêne / Eiche	6	93	4.08	Domaniale de Gruenewald-Schooffiels
8	320	Chêne / Eiche	8.5	77	3.96	Communale de Redange-Attert
9	321	Chêne / Eiche	6.1	84	3.38	Communale de Redange-Attert
10	318	Chêne / Eiche	4.6	104	3.91	Communale de Redange-Attert
12	319	Chêne / Eiche	4.1	82	2.17	Communale de Redange-Attert
13	317	Chêne / Eiche	8.4	83	4.54	Communale de Redange-Attert
14	266	Chêne / Eiche	5.9	102	4.82	Communale de Dippach
15	264	Chêne / Eiche	5.7	87	3.39	Communale de Leudelange
16	263	Chêne / Eiche	4.4	102	3.60	Communale de Leudelange
17	265	Chêne / Eiche	6.4	103	5.33	Communale de Leudelange
18	261	Chêne / Eiche	4.6	78	2.20	Communale de Leudelange
19	262	Chêne / Eiche	4.7	89	2.92	Communale de Leudelange
21	260	Chêne / Eiche	5.2	72	2.12	Communale de Kehlen
22	259	Chêne / Eiche	5.7	91	3.71	Communale de Kehlen
24	323	Chêne / Eiche	4.2	91	2.73	Communale de Flaxweiler
25	258	Chêne / Eiche	4.4	87	2.62	Communale de Schengen
		TOTAL			74.49	



Vente internationale de feuillus précieux façonnés du 19 février 2026
Adjudication sur soumission : offre de prix

Je soussigné¹,

(nom, prénom, adresse complète, tél. et GSM), nommé ci-après adjudicataire, déclare offrir pour :

N° lot	Forêt	Essence	Nb pièce	Volume/ m ³ sur écorce	Prix € (htva ²)/ m ³ sur écorce
1	Domaniale de Hesperange-Weiler	Chêne/Eiche	1	3,58	
2	Communale de Käerjeng	Chêne/Eiche	1	3,69	
4	Communale de Käerjeng	Chêne/Eiche	1	2,88	
5	Communale de Käerjeng	Chêne/Eiche	1	4,49	
6	Communale de Käerjeng	Chêne/Eiche	1	4,37	
7	Domaniale de Gruenewald-Schooffiels	Chêne/Eiche	1	4,08	
8	Communale de Redange-Attert	Chêne/Eiche	1	3,96	
9	Communale de Redange-Attert	Chêne/Eiche	1	3,38	
10	Communale de Redange-Attert	Chêne/Eiche	1	3,91	
12	Communale de Redange-Attert	Chêne/Eiche	1	2,17	
13	Communale de Redange-Attert	Chêne/Eiche	1	4,54	
14	Communale de Dippach	Chêne/Eiche	1	4,82	
15	Communale de Leudelange	Chêne/Eiche	1	3,39	
16	Communale de Leudelange	Chêne/Eiche	1	3,6	
17	Communale de Leudelange	Chêne/Eiche	1	5,33	
18	Communale de Leudelange	Chêne/Eiche	1	2,2	
19	Communale de Leudelange	Chêne/Eiche	1	2,92	
21	Communale de Kehlen	Chêne/Eiche	1	2,12	
22	Communale de Kehlen	Chêne/Eiche	1	3,71	
24	Communale de Flaxweiler	Chêne/Eiche	1	2,73	
25	Communale de Schengen	Chêne/Eiche	1	2,62	

Je soussigné déclare avoir parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et m'y soumettre.

Fait à, le

L'adjudicataire (signature)

¹ Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission renseignera en outre le nom de la personne physique représentant la société.

² TVA applicable au Luxembourg : 14%

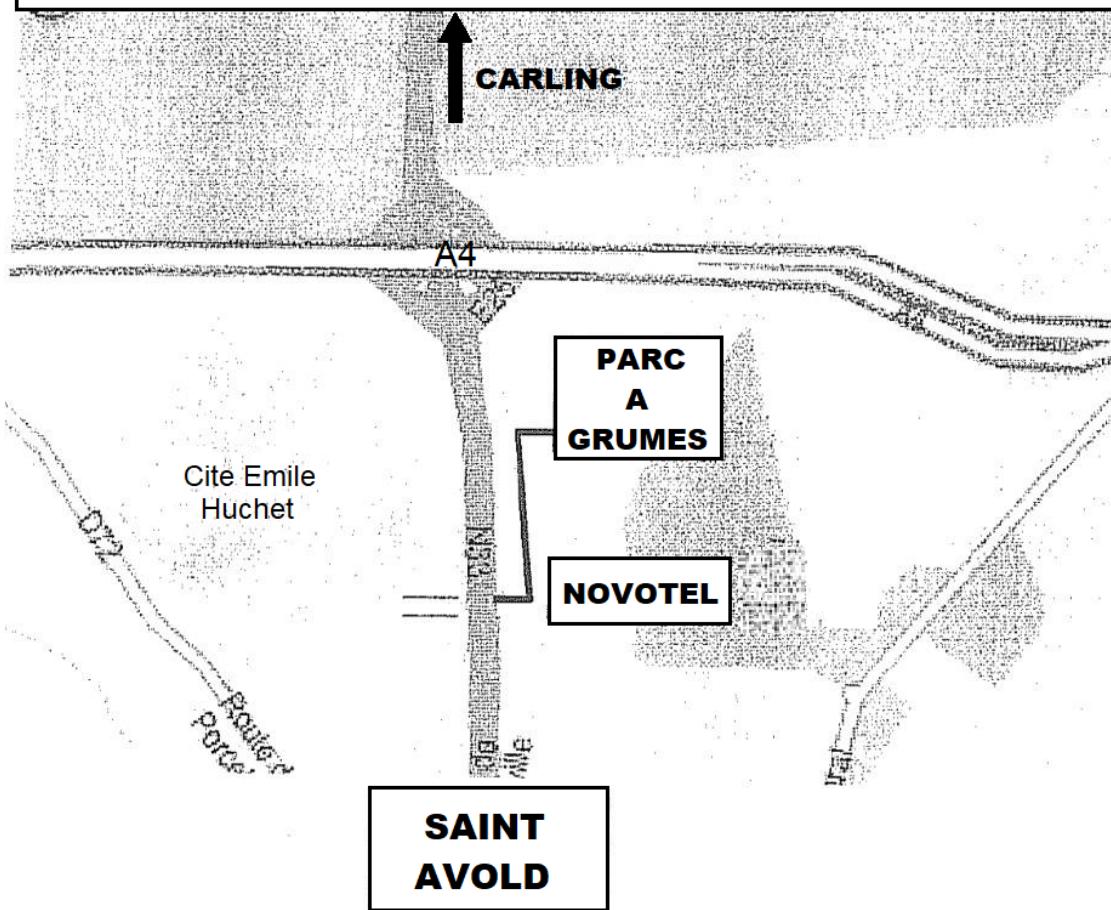


LOCALISATION DU PARC A GRUMES DE SAINT-AVOLD

Autoroute A4, sortie 39

RN 33 entre SAINT-AVOLD et CARLING

Entrée au niveau de l'hôtel NOVOTEL



L'ouverture du parc pour enlèvement des bois se fera sur rendez-vous en contactant l'un des responsables du parc, au moins 24 heures à l'avance :

CONTACT PRINCIPAL :

Monsieur Matthias **KLOTZ**
UT du WARNDT
45 avenue Clémenceau
F- 57500 SAINT-AVOLD
matthias.klotz@onf.fr

Tél. +33 614 668 610

SUPPLEANT :

Monsieur Thierry **SCHUELLER**
Logement Intercommunal
57660 LANING
thierry.schueller@onf.fr

Tél +33 387 909 086
+33 625 010 057